

	
Délibération n° 1	Conseil Municipal du Lundi 12 septembre 2022
Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 6.4 Autres Actes réglementaires
<p>Le Lundi Douze Septembre deux mille vingt deux à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Franck TINDILLER.</p>	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 05/09/2022</p> <p>Membres présents : 28</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 4</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s): 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> <p>Affiché le 15/09/2022</p> </div>	<p>Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoins, Madame Marine NEMPONT, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur René BONVOISIN, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Adrien BACLET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Philippe RAMET, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Sophie DENEUX, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Michel GOSELIN, Monsieur Robert BAILLET, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, Conseillers municipaux.</p> <p>Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSAUX à Monsieur Gérard ANDRÉ, Monsieur Frédéric CADET à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Andréa ÉLYSÉ à Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR,</p> <p>Absent (s) excusé (s) : 0</p> <p>Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART</p> <p>Votants : 32</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Caroline ROSSIGNOL</p>
Objet : Désignation des représentants de l'association « Baie de Canche » - Modificatif	
Rapporteur : Monsieur le Maire	
Synthèse de la délibération :	Désignation des représentants de l'association « Baie de Canche » - Modificatif

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association modifiée

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-33,

Vu le Décret du 16 août 1901 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association,

Vu la délibération n°3 du 24 mai 2022 approuvant la création de l'association « Baie de Canche » entre les communes de Camiers, Etaples-sur-mer et le Touquet-Paris-Plage, les statuts, l'adhésion de la commune d'Etaples-sur-mer à l'association, la désignation des représentants, et les participations de chaque commune au budget de l'association,

Considérant la démission de Monsieur Philippe FAIT en tant que Maire et Conseiller Municipal en date du 19 juillet 2022,

Il y a lieu de modifier la désignation des représentants de la Commune d'Étaples-sur-mer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de désigner les trois représentants de la commune en plus de Monsieur le Maire, membre de droit, à savoir : Monsieur Charles LANQUETIN, Adjoint à la Jeunesse, Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint à la Culture, Madame Dominique DELSAUX, Adjointe aux Sports.

La délibération est adoptée par 31 voix pour et 1 contre.

Vu pour être affiché le 15 Septembre 2022 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire

Franck TINDILLER

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.